



LES CONSEILS PRATIQUES

- ### 5 CONSEILS POUR SE DÉPLACER EN TOUTE SÉCURITÉ
- Attention aux angles morts en cas de dépassement d'un poids lourd ou d'un autobus par la droite : c'est la première cause d'accidents graves.
 - Faire preuve d'une grande vigilance lors du franchissement d'une intersection : 95% des accidents se situent à des intersections.
 - Vous roulez de nuit ? Pensez-y : être visible est indispensable !
 - Attention aux ouvertures de portières lorsque vous roulez le long de voitures stationnées ! Astuce : se décaler d'un mètre sur la chaussée.
 - Respecter strictement les règles de circulation (ne pas rouler sur les trottoirs, respecter les feux...) qui garantissent la sécurité des usagers les plus vulnérables.

- ### 5 CONSEILS POUR ÉVITER LE VOL DE SON VÉLO
- Environ 400 000 vélos sont volés chaque année en France. Voici quelques conseils pour éviter le vol de son vélo :
- Utiliser un antivol en U recommandé par la FUB (fédération des usagers de la bicyclette : www.fub.fr).
 - Accrocher son vélo à un point fixe (arceau, mobilier urbain).
 - Attacher son vélo, même pour un arrêt de quelques minutes.
 - Remplacer les attaches rapides des roues et de la selle par des écrous antivols.
 - Faire tatouer son vélo avec un numéro unique (plus d'information sur www.bicycode.eu). L'agence « M vélos » de la gare propose le marquage pour 5€ seulement (www.veloplus-m.fr)

VOTRE VÉLO DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN

COMBINAISON GAGNANTE

VOTRE VÉLO DANS LE BUS
Les lignes 23, 41, 43, 62, 65 et 67 du réseau TAG sont équipées de porte vélo arrière permettant de transporter jusqu'à 5 vélos.

VOTRE VÉLO DANS LE TRAM
Les vélos sont admis dans les tramways du réseau TAG uniquement les dimanches ainsi qu'en semaine avant 7h30 et après 19h30 (sous réserve des places disponibles et avec un maximum de 4 vélos par rame).

VOTRE VÉLO DANS LE TRAIN
Les vélos sont admis gratuitement sur l'ensemble des lignes TER Auvergne-Rhône-Alpes (sous réserve de places disponibles).

LES CONSIGNES À VÉLOS
Les gares du territoire métropolitain et certains arrêts de bus et de tramway disposent de consignes à vélos qui vous permettent de stationner de manière sécurisée vos bicyclettes (voir la partie « Consignes à vélos » ci-contre).

LES VÉLOS PLIANTS
Conseil : optez pour un vélo pliant qui vous permet de voyager sur l'ensemble des réseaux de transports collectifs.

LE RÉSEAU chronovélo



c'est un réseau cyclable offrant des itinéraires sécurisés, confortables, directs, et facilement identifiables grâce à un marquage au sol spécifique.

À terme, le réseau Chronovélo irriguera l'ensemble du territoire métropolitain avec 8 axes, qui représenteront plus de 140 km. À ce jour, 34 km ont déjà été réalisés.

EXPLICATION DU CODE COULEUR chronovélo

- Piste cyclable chronovélo
- Espace partagé piétons/cycles
- Cyclistes, ralentissez !
- Prudence, intersection !
- Station chronovélo (pompe, plan et banc)

LE STATIONNEMENT SÉCURISÉ

Pour mettre son vélo à l'abri, le SMMAG propose plus de 70 espaces de stationnement sécurisés, accessibles à tous sur abonnement :

- Parcs à vélos : consignes collectives de grande capacité
- MvéloBox : consignes individuelles
- MiniBox : consignes collectives de petite capacité

PRATIQUE !
Rendez-vous sur le site www.veloplus-m.fr pour repérer les disponibilités, s'abonner ou faire une demande d'installation d'une MiniBox dans son quartier.



LA LOCATION DE VÉLOS

Premier service public de location de vélos en France, le service « M vélos » vous offre la possibilité de louer un vélo de la journée à l'année. Le service « M vélos » vous propose aussi la location d'autres types de vélos (vélos électriques, vélocargos, vélos enfants, vélos pliants...), des accessoires et des carrioles.

Pour louer, c'est facile : rendez-vous dans les agences munies d'un moyen de paiement, d'une pièce d'identité et d'un RIB.

- Agence Gare : du lundi au vendredi de 7h30 à 19h30, samedi et dimanche de 9h à 18h.
- Agence Presqu'île : du lundi au vendredi de 11h30 à 18h30.
- Agence Campus : du lundi au vendredi de 11h30 à 18h30.
- Agence TouGo de Crolles : le jeudi de 12h à 19h et le samedi de 9h à 12h et de 13h à 17h.

TARIFS POUR LES VÉLOS STANDARDS

	Plain tarif	Tarif réduit	Tarif solidaire (0P-75€)
1 jour	5 €	4 €	3 €
1 mois	27 €	15 €	7 €
1 trimestre	64 €	35 €	18 €
1 an	138 €	72 €	30 €
Dépôt de garantie	220 €	220 €	120 €

POUR PLUS D'INFORMATIONS
RENSEIGNEMENTS ET TARIFS
www.veloplus-m.fr
09 74 77 73 80

CHRONO-MAP

TEMPS DE TRAJET ESTIMATIF EN VÉLO

